

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-7-2

Séance du vendredi 11 septembre
2020

POLITIQUE LECTURE PUBLIQUE DEMANDE D'AIDE À LA CRÉATION D'UNE MÉDIATHÈQUE STRUCTURANTE SUR LE TERRITOIRE DE FERRETTE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-7-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-7-2 du 21 juin 2019 relative au nouveau Schéma de Lecture Publique dispositif d'intervention en faveur des médiathèques structurantes de territoire convention de partenariat pour le fonctionnement des bibliothèques municipales/intercommunales,

- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
VU l'avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine (7^{ème}) lors de sa réunion du 15 mai 2020,
VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement, d'un montant total maximal de 250 000 € en faveur de la Communauté de Communes Sundgau pour la création d'une médiathèque structurante sur le territoire de Ferrette, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 à la délibération,
- Précise que les crédits de paiement nécessaires seront proposés à l'inscription au BP 2021, étant rappelé qu'une AP globale de 750 000 € a été inscrite au BP 2019, dont 250 000 € phasés sur l'exercice 2021.
- Précise que la subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la CeA 2021 sur le Programme D232 imputation 204-313-204142-2412-025.

M. JANDER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Commune du Sundgau

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité